

REPUBLIC DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE
REGION DE L'EXTREME-NORD
DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY
COMMUNE DE YAGOUA
BP 09
SECRETARIAT GENERAL
Email : communeyagoua@yahoo.fr



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND
FAR NORTH REGION
MAYO-DANAY DIVISION
YAGOUA COUNCIL
PO BOX 09
GENERAL SECRETARY
Email : communeyagoua@yahoo.fr

**MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE YAGOUA
AUTORITE CONTRACTANTE : MAIRE DE LA COMMUNE DE YAGOUA
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PLACEE
AUPRES DE LA COMMUNE DE YAGOUA, ARRONDISSEMENT DE
YAGOUA, DEPARTEMENT DU MAYO DANAY.**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°10/AONO/C/YAG/CIPM/2025 DU 21/04/2025 EN PROCEDURE
D'URGENCE RELATIF A L'ELECTRIFICATION EN LAMPADAIRES
SOLAIRES DE LA VILLE DE YAGOUA ET DES LOCALITES DE TOUKOU
ET DANA, ARRONDISSEMENT DE YAGOUA, DEPARTEMENT DU
MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD., ARRONDISSEMENT
DE YAGOUA, DEPARTEMENT DU MAYO-DANA V, REGION DE
L'EXTREME-NORD.**

Montant prévisionnel : 50 000 000 FCFA TTC

1. Objet de la l'avis

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2025, le Maire de la Commune de Yagooua lance pour le compte de ladite commune, un Avis d'Appel d'Offres relatif à l'ELECTRIFICATION EN LAMPADAIRES SOLAIRES DE LA VILLE DE YAGOUA ET DES LOCALITES DE TOUKOU ET DANA, ARRONDISSEMENT DE YAGOUA, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD.

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent Avis ont pour but l'ELECTRIFICATION EN LAMPADAIRES SOLAIRES DE LA VILLE DE YAGOUA ET DES LOCALITES DE TOUKOU ET DANA, ARRONDISSEMENT DE YAGOUA, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD.

3. Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour l'exécution des travaux, objet du présent Avis est de cent vingt (120) jours.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération est de Cinquante million (50 000 000) FCFA, toutes taxes comprises.

6. Participation et origine

La participation au présent Avis est ouverte à égalité des conditions à toutes les entreprises prestataires des services installés au Cameroun et assujetties au régime fiscal.

7. Financement

Les prestations du présent Avis sont financées par le Budget d'Investissement Public (BIP MINÉE), Exercice 2025.

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel, soit **un million (1 000 000) francs CFA**, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce neuf (09) du DAO et valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours au-delà de la date de validité des offres.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de Yagoua, auprès du Secrétaire Général dès Publication de l'avis d'Appel d'Offres.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être retiré à la Commune de Yagoua, auprès du Secrétaire Général dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres. Le retrait du Dossier d'Appel d'Offres se fera sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **Soixante-dix mille (70 000) francs CFA**, payable à la Recette Municipale de Yagoua ou au Trésor public.

11. Remise des offres

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies et une (01) version numérique de l'offre financière sur CD marquée comme telles, devra parvenir à la Commune de Yagoua, auprès du Secrétaire Général au plus tard le **17/05/2025** à 14 heures, heure locale dans un seul document unique.

Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONALE OUVERTE N°10/AONO/C/YAG/CIPM/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE DU 21/04/2025 RELATIF A L'ELECTRIFICATION EN LAMPADAIRES SOLAIRES DE LA VILLE DE YAGOUA ET DES LOCALITES DE TOUKOU ET DANA, ARRONDISSEMENT DE YAGOUA, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD.

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT

12. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 de la DC, d'un montant de **Un million (1 000 000) francs CFA**, valable pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours au-delà de la date de validité des offres. Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offre.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Document d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps à savoir l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières qui aura lieu le **17/05/2025 A 15 heures** dans le bureau de la CIPM.

14. Principaux critères éliminatoires:

- Absence de caution de soumission non accompagnée du certificat de consignation de la CDEC 48h après le dépouillement ;
- La note technique inférieure au seuil minimal requis ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié,

15. Principaux critères de qualification

L'évaluation des Offres techniques se fera selon une grille de notation binaire (oui/non) qui sera adoptée à l'ouverture des offres par la Commission de Passation des Marchés compétente sur la base des critères essentiels ci-dessous :

- Références de l'Entreprise ;
- Capacité de financement ;
- Présentation générale de l'Offre ;
- Disponibilité du matériel et des équipements de livraison (véhicule de livraison)

Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu 70% de OUI seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée.

16. Références prix et attribution.

Il sera considéré les montants toutes taxes comprises à l'issue de l'évaluation de l'offre financière, le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et administratives requises et dont l'offre est évaluée la moins disante après correction éventuelle et n'ayant pas de prix anormalement bas.

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de Yagoua.

19. Additif à l'Avis de consultation

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'annuler ou de modifier le présent Appel d'Offres avant la date limite de dépôt des offres suite à une demande d'éclaircissements d'un soumissionnaire relevant un manquement au dossier d'Appel d'Offres.

20. Corruption

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants :

Yagoua, le 21/04/2025

*Le Maire de la Commune de Yagoua
(Maître d'Ouvrage),*



*Sirawa Pierre
PLEG / SVT*

Ampliations :

- Préfecture/Yagoua
- MINMAP/Yagoua
- ARMP (pour publication et archivage)
- Président CIPM (pour action)
- Affichage (pour information)
- Archivage/Chrono